



Divorce/séparation dans 2 pays - et les enfants?

Par **aegis79**, le **29/03/2012** à **14:39**

Bonjour,rnrnJe suis français résidant et travaillant en Espagne, marié à une russe depuis 2005.rnNous avons une société en partenariat, et 2 enfants (2008 et 2010).rnMa femme a pris la décision de partir d'Espagne pour la France en 2013, et elle veut partir avec les enfants.rnJe ne suis absolument pas d'accord pour laisser partir les enfants car cela implique perdre un contact quotidien avec eux, les voyant tous les mois au mieux.rn**Je prépare donc ma défense, et l'un de problème est que ma femme veut solliciter la nationalité française, et a besoin de mon certificat de nationalité pour justifier sa demande...rnBien que je n'ai pas l'intention de l'empêcher de partir ni de faire du chantage, je voudrais savoir si l'obtention de la nationalité française lui donnerai un avantage pour déterminer avec qui vivront les enfants.**rnrnComme information complémentaire, bien qu'associé, je suis le seul à travailler dans l'entreprise, ma femme disposait et dispose de capital qu'elle a investi dans la société (125.000€), et acheté un appartement à Paris (600.000€), elle considère son rôle accompli et me charge de générer des revenus pour la famille... bien qu'elle participe aux dépenses courantes.rnJe ne bas pas ma femme, je ne la maltraite pas...rnrnMerci de votre aide et toute information, suggestion, ou évaluation est la bienvenue!